

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018

Présents : Mesdames JOVILLARD, CHEVALLIER J, CHANEL A, FRANCESCHI V
Messieurs CORDIER D, DELESTRA JC, PICAMAL G, MAILLARD F,
CURTIL M, THEVENET O

Absents : Mesdames LAC, BENOIT C, BOULON C
Messieurs FARGERE G, GALLAY E

Pouvoirs : Messieurs GALLAY E (pouvoir à Mme Chanel),

Secrétaire de séance : Dominique Cordier

Mme le Maire en préambule informe le conseil du décès de Mme Anna Maynard et tient à rendre hommage à son investissement public. Celui-ci s'est traduit au travers du service de la cantine, puis comme conseillère municipale et membre de plusieurs commissions communales (CCAS, impôts, élections...) et comme bénévole active au sein de plusieurs associations.

La célébration de ses funérailles aura lieu le vendredi 19 octobre à 15h00.

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

1) Indemnité de conseil 2018 du receveur

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame DECOOPMAN Valérie receveur municipal a quitté la trésorerie de CHAZAY D'AZERGUES au 31 août 2018 et qu'à ce titre, elle a transmis son liquidatif d'indemnité de conseil pour les 8 premiers mois de l'année 2018. Il est rappelé à l'assemblée que le receveur municipal peut assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations donnent lieu au versement, par la collectivité intéressée, d'une indemnité dite "indemnité de conseil".

Il sera proposé au conseil municipal d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 %, soit un montant brut de 119.81 € au titre de la période du 1er janvier au 31 août 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

2) Admission en non valeur

Madame le Maire informera l'assemblée que Monsieur Pierre BISSON, nouveau Trésorier-receveur municipal demande l'admission en non-valeur d'un montant global de 3 478.14 €, réparti sur 20 titres de recettes émis entre 2013 et 2016, sur le Budget principal pour les loyers de Monsieur ROUX Romain.

En effet, le débiteur ayant fait, par décision judiciaire, l'objet d'un effacement de dette dans le cadre d'un dossier de surendettement, les titres ne peuvent plus être recouvrés.

Il sera proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande et précisé que l'écriture comptable correspondante sera effectuée à l'article 6542 - Créances éteintes.

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Décision modificative n° 2 sur le budget primitif 2018

Madame le Maire informera l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits sur le budget primitif 2018 pour les raisons suivantes :

- Admission en non-valeur (vu au point 2)
- Annulation de titres sur exercice antérieur 2014 suite à erreur de débiteur (facturation cantine établie au nom de BESSIERES Olivier alors qu'il s'agissait de Mr BESSIERES Joël)

Il sera proposé au conseil municipal de procéder à la modification n° 1 sur le budget primitif 2018 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Chapitre 65 autres charges de gestion	
6541 Créances éteintes	+ 3 480.00
Chapitre 67 charges exceptionnelles	
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 150.00
Chapitre 011 charges à caractère générale	
6067 Fournitures scolaires	- 1 000.00
6226 Honoraires	- 1 000.00
6236 Catalogues et imprimés	- 630.00
6284 redevance pour services rendus	- 1 000.00
TOTAL	0.00

Délibération adoptée à l'unanimité

4) Création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet

Le Maire expose à l'assemblée que depuis plusieurs mois déjà, le secrétariat de mairie est assuré par le service remplacement du centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon afin de pallier à l'absence de la titulaire du poste qui a demandé une disponibilité pour convenance personnelle.

Aussi, pour mettre fin à cette situation et permettre à la commune un fonctionnement plus adapté avec un interlocuteur privilégié pour ses administrés, il conviendrait de recruter à raison de 7 heures hebdomadaires un agent ayant des compétences pour assurer les tâches liées principalement aux finances, ressources humaines et administration générale.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer un poste permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2018, dans le cadre d'emplois des rédacteurs, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

Il est à noter que le coût mensuel d'intervention du CDG69 pour 1 jour/semaine est de 1200 €.

Si recrutement secrétaire à raison de 7h hebdo sur le grade de rédacteur pp 1^{ère} classe, le coût sera d'environ 546 e soit une économie mensuelle de 55 %.

Délibération adoptée à l'unanimité

5) Signature convention pour la protection des données personnelles

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend **obligatoire** leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des **sanctions lourdes** (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le SIBA présente un intérêt certain.

Le SIBA propose, en conséquence, des ressources qu'il a mises en œuvre par le biais de son marché de prestation de service à bons de commande ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, et de toute collectivité de la Communauté de Communes désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires. Il est proposé de signer la convention avec le SIBA.

Décision adoptée à l'unanimité

6) Instauration de la procédure d'enregistrement des meubles de tourisme

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a été décidé lors de la réunion de bureau de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées du 27 juin 2018 de la mise en place de plateformes numériques dans le cadre de la taxe de séjour. En effet, il a été constaté sur le territoire, la multiplication des locations saisonnières de logements y compris de résidences principales pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas domicile. Afin de préserver la fonction résidentielle de nos communes et la nécessité de ne pas aggraver la pénurie de logement, la commune se doit de réguler l'activité de location de meublés de tourisme. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'instaurer une procédure d'enregistrement auprès de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

II. RAPPORT DES DIFFERENTES COMMISSIONS

CCBPD : Mme le Maire informe le conseil municipal de la sortie du rapport annuel du Président 2017 qui cette année n'a pas été imprimé pour la totalité des conseillers municipaux. Tout son contenu est accessible sur le site internet de la CCBPD et 2 exemplaires sont à disposition en mairie. A signaler dans les faits marquants de l'année, l'instauration de la RSO pour les professionnels et les collectivités. Par ailleurs, Mme le Maire informe d'un courrier reçu en aout dernier du Sous-Préfet sollicitant l'avis des communes de la CCBPD pour l'intégration au 1er janvier prochain de la commune de Jarnioux fusionnant au sein de la commune nouvelle Porte des Pierres Dorées. Beaucoup d'élus de communes étant en vacances sur cette période, l'avis qui n'est que consultatif n'a pu être transmis, la CCBPD a délibéré à l'unanimité favorablement en septembre dernier à cette entrée, les deux conseils de Jarnioux et Porte des Pierres Dorées ayant confirmé leur accord.

Réseau téléphonique : Mme le Maire demande au conseil de la tenir informée si des problèmes réguliers et persistants concernant le réseau téléphonique et internet d'Orange sont relevés. Ceux-ci seront transmis à la CCBPD mandatée par le Département pour identifier les éventuelles zones problématiques. Par ailleurs, les travaux de fibrage haut débit seront effectués uniquement par SFR, selon un accord bilatéral avec Orange, et restent programmés pour la commune de Légny en 2019. Attention, Mme le Maire informe que des commerciaux sur certaines communes ont commencé à commercialiser des contrats ce qui est formellement interdit par la convention avec l'Etat, avant que les travaux ne soient totalement terminés sur une commune. Une information sera mentionnée sur le prochain bulletin à ce sujet.

Dossier accessibilité : le dossier accessibilité avec la rampe d'accès a été validé par la commission préfectorale. A ce titre dans le cadre du dossier de demande de subvention auprès du Département, la commune s'est vue allouer la somme de 18195 euros.

Plan de prévention des risques professionnels : Mme le Maire donne lecture au conseil des différents éléments soulevés par le diagnostic et des planifications envisagées pour pallier à ces impératifs. Nombreux petits équipements et travaux seront intégrés au budget 2019.

Commission Transports CCBPD : Véronique Franceschi informe des dernières actions relevant de la commission : enquête sur les parkings des gares de Anse et Lozanne pour le co-voiturage. Mme le Maire en profite pour informer d'une prochaine réunion organisée par l'association des usagers de la ligne Paray le Monial – Lyon, inquiète des évolutions de cette ligne et du manque d'engagement de la Région et de la SNCF. Plusieurs maires ont prévu de participer à cette réunion qui se tiendra à Lamure (Lozanne, Chatillon, Légny)...et la CCBPD sera représentée par son vice-président charge des transports.

Assainissement : O.Thevenet fait état des rapports sur la qualité du service assainissement collectif et du SPANC qui sont satisfaisants. Par ailleurs, Mme le Maire précisent que les travaux vont débiter sur le secteur de la Flachère et qu'une plateforme pour les camping-cars sera bien prévue sur le parking. Ces travaux incluent également le changement de la colonne d'eau. L'enquête publique du nouveau zonage est prolongée d'une semaine avec une dernière date de permanence le jeudi 25 octobre.

Voirie : JC Delestra confirme que les travaux de Billy pourront être pris en charge intégralement dans notre enveloppe voirie et qu'ils seront réalisés avant la fin de l'année. Par ailleurs, il faut communiquer à la CCBPD nos souhaits pour 2019. Mme le Maire informe que les travaux de l'assainissement sur la Flachère nécessiteront une reprise partielle de la chaussée compte-tenu des dégradations qui vont être portées.

Forum de la CCBPD : samedi 10 novembre à l'Espace Pierres folles sur la commune de Belmont d'Azergues sous forme d'ateliers toute la matinée

En attente de communication : la date des ateliers pour le PCAET à la CCBPD

Mme le Maire propose qu'une réunion de travail soit prévue courant novembre pour étudier les projets d'investissement et de voirie 2019.

La séance est levée à 21h23.